

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 mars 2022

**DEL\_20220317\_11**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**19**

**27**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

#### **Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Véronique JULIOT  
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Myriam LEROUX  
(arrivée à 19h10) - Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS  
Jean-Pierre LE CROM – Christelle POHON - Françoise HAFFRAY  
Didier NOUZILLEAU – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Objet :

**Cession gratuite  
d'une parcelle de  
terrain auprès de  
riverains : cessions  
Ville/Faret, parcelle  
BM85**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

#### **Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son mandat à Dominique MAHE-VINCE
- Emilie CORDIER a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND a donné son mandat à Gilles BRIAND
- Myriam LEROUX a donné son mandat à Claude AUFORT (arrivée à 19h10)
- Sébastien WAIRY a donné son mandat à Véronique JULIOT
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son mandat à Didier NOUZILLEAU
- Colette GARRIGUES a donné son mandat à Michel CONANEC

Et que la convocation avait été faite le

**9 mars 2022**

**Absentes :** Patricia L'ECORSIER et Isabelle GUENEGO

Mme MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

La délibération prise le 27 janvier comportait une erreur pour le numéro du cadastre de la parcelle.

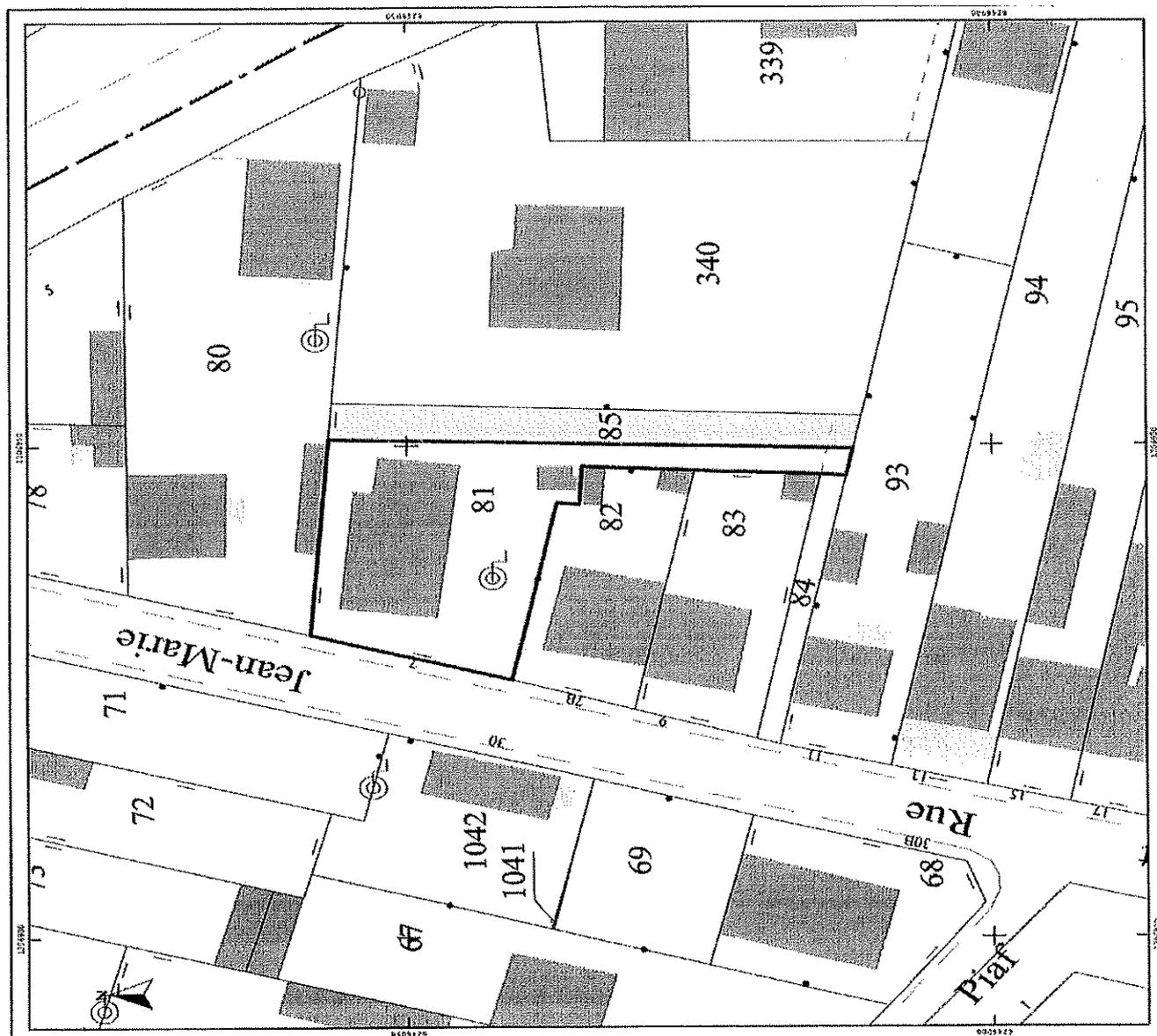
La délibération aurait dû être la suivante :

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès de Mr et Mme Faret 7, rue Jean Marie Perret. Ce terrain avait été acheté par M et Mme Faret à Mme Le Mauff en 1983 et a été acquis par la commune par erreur suite à son classement parmi les biens vacants en 2016.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUI	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
BM	85	153m <sup>2</sup>	153m <sup>2</sup>	UBa1	COMMUNE TRIGNAC	Mr et Mme Faret	Cession à titre gratuit

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et Mr et Mme Faret.

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2021-44210 85771 en date du 08 décembre 2021 a été arrêtée à 3060 €.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 19 janvier 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès de Mr et Mme Faret 7, rue Jean Marie Perret

**Article 2 :** autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession,

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :

  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

